

*Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

COMMUNE DE TETING SUR NIED

-----

**PROCES – VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 05 MAI 2015**

**ORDRE DU JOUR**

1. PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE), ET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE,
2. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE,
3. PEINTURES FACADES EXTERIEURES VESTIAIRES

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 28 avril 2015, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**MEMBRES ELUS** : quinze

**MEMBRES EN EXERCICE** : quinze

**MEMBRES PRESENTS** : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,  
Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

**ABSENT** à savoir.

M. Pierre GELEBART

**ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents** : à savoir.

M. Pierre GELEBART à M. Guy CIUNEK

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

**SECRETAIRE** : M. Serge ZIMMERMANN.

**POINT 0** : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

## *Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

### **POINT 1: PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE), ET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

Monsieur Pierre GERARD présente le PEDT et le CEJ.

Depuis 2014, la municipalité a placé l'éducation au cœur de son projet. La commune a déployé des services périscolaires. Avec la réforme des nouveaux rythmes scolaires elle a privilégié l'allongement du temps périscolaire du soir.

La commune est aimerait centrer les actions périscolaires dans une nouvelle dynamique, et prolonger également le partenariat noué avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et les foyers ruraux dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Projet Éducatif Territorial constituerait ainsi une démarche de co-éducation rassemblant tous les acteurs de la communauté éducative. Il serait un outil de mise en cohérence des actions sur le territoire, il laisse toute sa place à l'expérimentation et aux projets des acteurs de proximité (enseignants, parents d'élèves, bénévoles et les associations).

Il est à noter également que la préfecture organisera le 11 mai 2015 une réunion avec les maires dont l'objet est le PEDT.

La municipalité en partenariat avec Foyers Ruraux organisera le 20 mai 2015 une concertation avec les différents acteurs (CAF, Education nationale, direction départementale de cohésion sociale, directrices et professeurs des écoles, parents d'élèves, associations...)

Après discussion, le conseil municipal se positionnera sur la réalisation d'un PEDT, ou non, après ces réunions.

Monsieur Pierre GERARD et Madame Laurène TARANT font un point sur la fréquentation du périscolaire et des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Plusieurs sujets ont fait l'objet de remarques : faible fréquentation du matin et du mercredi au périscolaire, effectif en hausse pour les vacances scolaires. Un bilan 2014-2015 et ses analyses seront établis en fin de période scolaire. Selon ces résultats il y aura éventuellement lieu d'apporter des modifications sur le fonctionnement du périscolaire.

En ce qui concerne le contrat enfance jeunesse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de la démarche du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales.

### **POINT 2. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE 2015**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la loi de finances prévoit une ligne de subvention appelée « réserve parlementaire » servant à financer, sur justificatifs, différents projets.

Les parlementaires peuvent ainsi soutenir les projets qu'ils souhaitent faire subventionner dans la limite d'une enveloppe prédéfinie.

Monsieur le Maire expose les demandes pour lesquels il propose de présenter un dossier de subvention sur la réserve parlementaire.

Le Maire désire présenter le projet « équipement d'un four pour la cuisine de la salle des fêtes ».

	HT	TTC
Four et accessoire	5180,00	6216,00
SUBVENTION PARLEMENTAIRE	2500.00	
PART COMMUNALE	2680.00	

Il est proposé de demander une subvention de 2.500,00 € au titre de la réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 2.500,00 € au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## *Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

### **POINT 3. PEINTURES FACADES EXTERIEURES VESTIAIRES**

Madame LACK précise que l'intitulé du point 3 n'est pas correct, elle précise que « les bâtiments sont communaux et donc ce n'est pas une aide pour l'AST ». Monsieur le Maire expose au conseil la demande émanant de l'AST. Cette dernière porte sur le ravalement des façades extérieures des vestiaires du stade de foot.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des conseillers (une abstention Miretta LACK), le conseil municipal décide de retenir la proposition émise par l'AST ; l'achat du matériel serait pris en charge par la commune et les travaux seraient réalisés par les membres de l'AST.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention Miretta LACK) accepte le devis de 865.79 € H.T de « Le comptoir Seigneurie Gauthier – SAINT-AVOLD » et autorise le maire à le signer.

### **POINT4. DROIT DE PLACE**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande reçue par courrier de Madame Nathalie WOLF de PONTPIERRE, propriétaire d'un « commerce ambulant de pâtisserie », sollicitant l'autorisation de stationner dans la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'installation d'un commerce de Madame Nathalie WOLF de PONTPIERRE, propriétaire d'un « commerce ambulant de pâtisserie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le droit de plaçage à 1,00 € symbolique l'année, comme pour le commerçant ambulant « PIZZAS ».

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre pour la deuxième tranche des travaux aux écoles est lancé.

L'organisation du 10 mai a été préparée avec différents partenaires (anciens combattants, Général PERRIN, Harmonie Sainte Barbe...) afin qu'elle se déroule protocolairement.

Les membres du conseil municipal sont invités dimanche à partir de 9h15 pour le défilé qui partira du parking du Manoir.

La mise en place de la salle se fera samedi matin, le service sera assuré par la municipalité.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE), ET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE,
2. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE,
3. PEINTURES FACADES EXTERIEURES VESTIAIRES
4. DROIT DE PLACE

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h15.